

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	20	20

Date de la convocation :	Le 27 janvier 2025
Date de publication électronique :	Le 10 février 2025

Séance du 04 février 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quatre février à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Sophie MERCIER, Khristine FOYART, Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrick BOUCHER, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Éric FOURDRINIER, Daniel GAGE, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Jean-Pierre HUVET, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude LEBON, Hervé LE DROUMAGUET, Arnaud LUISIN, Laurent MAROT, Patrick PEYR, Didier RUMEAU, Jackie TASSIN.

Absents représentés : Madame Nadine SANTUNE représentée par Monsieur Arnaud LUISIN, Madame Annick DECAMP représentée par Monsieur Jean-Pierre HUVET, Monsieur Patrick CARVALHO représenté par Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Denis MESSIO représenté par Monsieur Eric FOURDRINIER, Monsieur Didier BERANGER représenté par Laurent MAROT,

Absents non représentés : Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS, Monsieur Philippe BARBILLON, Eric ROUGEAUX, Alain FOURNIER, Florent MAZIERES,

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne.

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36,

Considérant que l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter de l'exercice 2024 implique l'application des articles L5217-10-1 à L5217-10-15 et L5217-12-2 à L5217-12-5 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente aux membres du Comité Syndical le rapport sur les orientations budgétaires du SEZEO pour l'année 2025 annexé à la présente délibération,

Il rappelle que le DOB a pour principal objectif d'instaurer une discussion sur les priorités et les évolutions de la situation financières du SEZEO et que chaque Conseiller peut intervenir mais qu'il n'a aucun caractère décisionnel.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2025 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA